

## INFORMATIONS

Les documents d'inscription sont à retourner en Mairie.

### Sous réserve des conditions sanitaires COVID 19

En vous inscrivant dès maintenant et **jusqu'au 31 juillet**, vous recevrez courant fin août les horaires exacts ainsi que les lieux d'activités pour votre enfant. Si vous inscrivez vos enfants **après le 31 juillet**, les horaires ne vous seront fournis que le jour de la rentrée et vous prenez le risque que les ateliers soient complets.

Les enfants débutant leur activité en cours de soirée peuvent-être pris en charge dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir. N'oubliez pas de les inscrire.

Pour les activités spécifiques les tarifs restent très inférieurs au coût réel par enfant grâce à la participation des communes et de la CAF pour les ressortissants du régime général.

**L'accueil matinal, les matinées récréatives du mercredi ainsi que la restauration scolaire sont tarifés indépendamment, merci de vous référer aux fiches tarifs correspondantes.**

Pour les enfants originaires d'autres communes que Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Cour l'Évêque et Giey-sur-Aujon un tarif unique est appliqué directement aux familles (cf fiche tarifs), sauf prise en charge écrite du Maire de la Commune concernée.

## La fête du CEL aura lieu le samedi 26 juin 2021.

Mairie d'Arc-en-Barrois  
Place Moreau - 52210 ARC-EN-BARROIS  
Tel: 03.25.02.51.33  
Courriel: [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)  
Site: <http://www.arc-en-barrois.fr>  
(onglet jeunesse)

## INFORMATIQUE

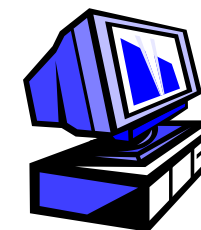
POUR QUOI FAIRE ?

*Découvrir ou progresser dans l'activité*  
*Acquérir des connaissances pratiques*  
*Utiliser l'outil de manière ludique et sécurisée*

CP, CE, CM

QUAND ?

*Les mercredis*  
*de 9h00 à 12h00*  
*3 groupes d'une heure*



OU ?

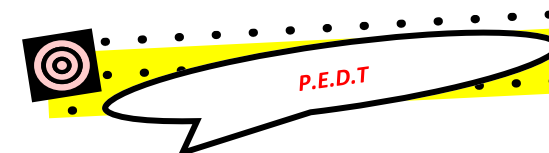
*Salle Informatique Communale*

AVEC QUI ?

Arnaud CLEMENT  
Animateur permanent

**Mise en place: Mercredi 9 septembre**

**Attention les places de cet atelier sont limitées à 8 enfants par groupe en raison du parc informatique**



## ACCUEIL DU MATIN

Pour qu'un enfant puisse être accueilli le matin de 7h30 à 8h30 à la salle informatique communale de l'école élémentaire, un dossier d'inscription aura dû être rempli, la présence étant à la carte.

Comme pour le restaurant scolaire les inscriptions ont lieu en mairie par courrier ou par courriel.

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou de manière exceptionnelle.

Les communes d'Arc-en-Barrois, d'Aubepierre-sur-Aube, de Cour l'Evêque et de Giey-sur-Aujon prennent en charge une partie des frais de l'accueil pour votre enfant!

**Pour les enfants originaires d'autres communes un tarif unique est appliqué directement aux familles: 2.00 €/matin.**

La facturation s'effectue au réel mensuellement.

(Tarifs indicatifs sous réserve d'accord du Conseil Municipal d'Arc en Barrois)

TARIFS COMMUNES ASSOCIEES	7h30 / 8h30
Ressort. CAF - Q F moins de 600 €	0.90 €
Ressort. CAF - Q F de 600 € à 1000 €	1.13 €
Ressort. CAF - Q F plus de 1000 €	1.34 €
Autres régimes particuliers	1.88 €
TARIFS HORS COMMUNES	7h30 / 8h30
Tarif unique	2.04 €



## LES APRES MIDI DU MERCREDI

POUR QUOI FAIRE ?

Apporter aux enfants un accueil de qualité

Développer la socialisation par la rencontre et le dialogue

Proposer aux enfants des activités variées, pédagogiques et ludiques

Maternelle et Elémentaire

QUAND ?

Le mercredi  
De 13h30 à 17h30



OU ?

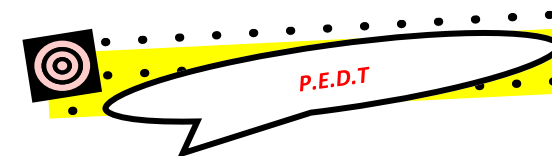
Ecole Elémentaire

AVEC QUI ?

3 animateurs  
BAFA ou en cours

**Mise en place: Mercredi 2 septembre**

Les enfants sont accueillis de 13h30 à 14h00 et peuvent repartir de 17h00 à 17h30. Les enfants autorisés à repartir seul peuvent le faire à 17h30.



# RESTAURANT SCOLAIRE

Pour qu'un enfant puisse déjeuner au restaurant scolaire, il devra impérativement avoir été inscrit préalablement en Mairie par courrier ou par courriel.

Les enfants peuvent être inscrits :  
- soit à l'année  
- soit à la journée



Les inscriptions à la journée doivent être réalisées au maximum le jeudi de la semaine précédente jusqu'à 16h00 dernier délai.

Au-delà de cette date votre enfant ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire.

Le règlement intérieur et les fiches d'inscriptions sont disponibles sur simple demande à la Mairie ou sur le site internet de la commune. En inscrivant votre enfant, vous en acceptez les termes.

Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Les communes d'Arc-en-Barrois, d'Aubepierre-sur-Aube, de Cour l'Evêque et de Giey-sur-Aujon prennent en charge une partie des frais de l'accueil pour votre enfant!

## Attention!!!

En cas de sortie scolaire, il n'est pas nécessaire d'avertir la Mairie, les enseignants s'en chargent.

Les menus seront affichés à la porte des locaux du restaurant scolaire, à l'entrée de l'école maternelle et seront disponibles sur le site internet de la commune.



# ACCUEIL PERISCOLAIRE

POUR QUOI FAIRE ?

Limiter les trajets entre la maison, l'école et les activités

Assurer la sécurité des enfants pendant cette période

Offrir un cadre ludique aux enfants ne retournant pas chez eux immédiatement après l'école

Maternelle, Elémentaire

QUAND ?

Tous les soirs d'école

De 16h00 à 18h15

OU ?

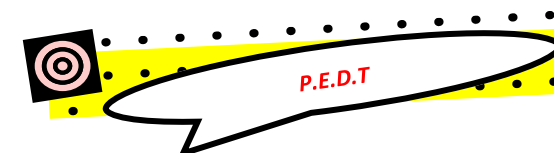
Ecole Elémentaire

AVEC QUI ?

Equipe d'animateurs BAFA,  
stagiaires BAFA et  
accompagnateurs

**Mise en place: Mardi 1 septembre.**

Les enfants inscrits à cette activité et ayant une activité tardive seront pris en charge pour les déplacements par un membre de l'équipe d'encadrement ou par l'intervenant.



## EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

### Article 8 – Discipline Générale

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, propres à un tel établissement, afin d'y faire régner une ambiance calme et agréable. [...]

### Article 9 – Attitude des enfants

Les heures de repas participent à l'apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations. [...]. Il doit adopter une attitude calme et polie. L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

### Article 10 – Obligation des parents ou responsables légaux

[...] Les parents doivent signaler en Mairie, les restrictions, d'ordre médical (présentation du certificat du médecin), à respecter pour le repas de leur enfant. Cette disposition exceptionnelle ne constitue pas un engagement pour la commune à consentir à cette demande.

### Article 11 – Médicaments et allergies

Aucun médicament ne doit être confié à l'enfant, mais remis, accompagné de la prescription médicale, par le responsable de l'enfant au gestionnaire de cantine.

Les allergies alimentaires devront être signalées sur la fiche d'inscription et corroborées par un certificat médical.

(Tarifs indicatifs sous réserve d'accord du Conseil Municipal d'Arc en Barrois)

TARIFS COMMUNES ASSOCIEES	
Quotient Familial moins de 600 €	3.77 €
Quotient Familial de 600 € à 1000 €	4.31 €
Quotient Familial plus de 1000 €	4.86 €
TARIFS HORS COMMUNES	
Tarif unique	6.12 €

# AIDE AU TRAVAIL

## INFORMATION IMPORTANTE

Attention! L'aide au travail ne remplace pas le suivi des parents à la maison. C'est un accueil collectif qui est limité dans le temps (entre 20 et 30 minutes par groupe « classe ») et qui ne permet parfois pas d'effectuer tous les devoirs.

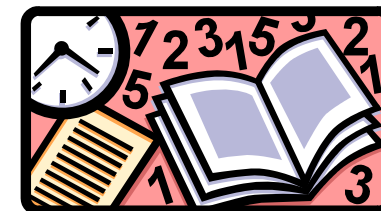
CP, CE, CM,

Collège\*

### QUAND ?

Tous les soirs d'école  
De 16 H 00 à 17 H 00

Par groupe de niveau



### OU ?

Salle Informatique Communale  
Salle de Travaux Manuels

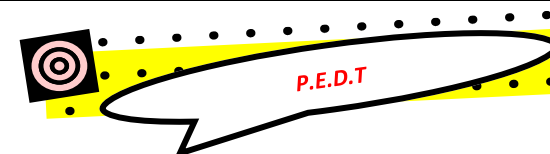
### AVEC QUI ?

Samuel et Arnaud  
Animateur

Mise en place : Lundi 7 septembre.

Merci de prévoir le matériel nécessaire pour que votre enfant puisse travailler.

\*Pour les collégiens et lycéens, l'aide au travail aura lieu le vendredi  
de 17h15 à 18h15



## Les Mercredis matins

Pour le mercredi matin, les activités proposées fonctionneront comme un centre de loisirs.

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou à la séance ; dans ce dernier cas, les inscriptions doivent être réalisées au maximum le jeudi de la semaine précédente à 12h00 et vous seront facturées mensuellement comme pour le restaurant scolaire.

Activités manuelles, d'expression, sportives autour d'un thème se dérouleront de 9h30 à 12h00 avec un accueil en jeux libres de 8h30 à 9h30.

Deux options s'offrent à vous pour un accueil prolongé avant et/ou après cette plage horaire:

Accueil matinal de 7h30 à 8h30  
Accueil méridien de 12h00 à 13h30

L'accueil méridien est organisé autour d'un repas tiré du sac. En arrivant le matin, votre enfant déposera son sac pique-nique dans un frigo prévu uniquement à cet effet et il le récupèrera à midi pour manger avec les animateurs.

Vos enfants peuvent s'inscrire en parallèle sur les activités informatiques et tennis mais cela n'entraînera pas de diminution tarifaire.

TARIFS A L'ANNEE	7h30/ 8h30	8h30/ 12h00	12h00/ 13h30	SEANCE EXCEPTION- NELLE
CAF- Q F moins de 600 €	60 €	210 €	90 €	19 €
CAF- Q F de 600 € à 1000 €	70 €	245 €	105 €	20 €
CAF - Q F plus de 1000 €	80 €	280 €	120 €	21 €
Autres régimes	100 €	350 €	150 €	24 €



P.E.D.T

## EVEIL CORPOREL

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir ou progresser dans une activité sportive

Développer la maîtrise du geste, la coordination des mouvements

Découvrir son corps

Maternelle

QUAND ?

Le mardi  
De 16h00 à 17h30  
(2 groupes de 3/4 d'heure)



OU ?

Salle de motricité de la  
Maternelle

AVEC QUI ?

Animateur CDSFR52

Mise en place: Mardi 8 septembre

Une tenue dans laquelle les enfants peuvent se mouvoir est demandée.



P.E.D.T

# PETITS LECTEURS

POUR QUOI FAIRE ?

Développer l'écoute et l'imaginaire  
Donner le goût du livre et de la lecture  
Créer collectivement autour des histoires

Maternelle, CP

QUAND ?

Le lundi  
De 16h00 à 17h30  
(2 groupes de trois quart d'heure)



OU ?

Médiathèque Le Relais

AVEC QUI ?

Catherine PAZDZIOR  
Animatrice BEATEP

Mise en place: Lundi 7 septembre



# ENVIRONNEMENT ET DECOUVERTES

POUR QUOI FAIRE ?

Faire découvrir la flore et les petites bêtes  
Découvrir la variété des milieux naturels  
Développer l'écocitoyenneté

CE, CM

QUAND ?

Le jeudi  
De 17h15 à 18h15



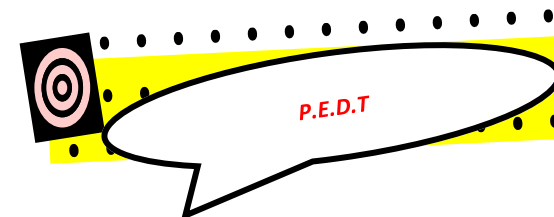
OU ?

Ecole Élémentaire

AVEC QUI ?

Arnaud CLEMENT  
BAFA

Mise en place : Jeudi 10 septembre



# TENNIS

## POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir une activité sportive  
Développer la coordination des mouvements  
Acquérir une technique stratégique

GSM, CP, CE, CM,

Collège

## QUAND ?

Le mercredi matin  
De 09h00 à 12h00  
3 groupes de niveau d'une heure



## OU ?

Terrain de Tennis / Salle des Fêtes\*

## AVEC QUI ?

Mireille POE  
Encadrant FFT

**Mise en place: Mercredi 9 septembre**

\*En cas de pluie, une animation à caractère sportif est mise en place à la salle des fêtes.  
N'oubliez pas tenue de sports et gourde!!!



P.E.D.T

# DANSE

Découvrir ou approfondir une activité artistique  
Découvrir son corps, ses possibilités  
Développer l'esprit collectif au travers de chorégraphies de groupe  
Développer l'esprit créatif en créant sa propre chorégraphie

PSM, MSM, GSM, CP, CE, CM, Collège, Lycée

## QUAND ?

Le jeudi  
De 16h00 à 18h30  
(3 groupes)  
2 fois 45 mn et 1 fois 1 heure



## OU ?

Salle des Fêtes

## AVEC QUI ?

Catherine PAZDZIOR  
Animatrice BEATEP

**Mise en place: Jeudi 10 septembre**

*Merci de prévoir des chaussures de danse.*  
Attention les horaires du groupe 3 (les plus grands) sont susceptibles de varier en fonction des disponibilités de l'intervenante.



P.E.D.T

# THEATRE

POUR QUOI FAIRE ?

*Découvrir une activité d'expression*

*Apprendre à travailler en équipe*

*Mettre en place une pièce pour une représentation en fin d'année*

CE, CM, Collège

QUAND ?

*Le vendredi  
De 16h00 à 18h30  
(2 groupes de 3/4 d'heure et  
1 groupe d'une heure)*



OU ?

*Salle des Fêtes*

AVEC QUI ?

Catherine PAZDZIOR  
Animatrice BEATEP

**Mise en place: Vendredi 11 septembre**

*Cet atelier nécessite un réel effort d'investissement des enfants au niveau de l'apprentissage d'un texte et de la mémorisation!  
Attention les horaires du groupe 3 (les plus grands) sont susceptibles de varier en fonction des disponibilités de l'intervenante.*



P.E.D.T

# SPORTS OLYMPIQUES

POUR QUOI FAIRE ?

*Découvrir de différents sports olympiques et paralympiques*

*Développer la coordination des mouvements*

*Acquérir des connaissances en matière de santé et de nutrition*

CE, CM, Collège

QUAND ?

*Le mercredi  
De 14h30 à 16h00*



OU ?

*Salle des Fêtes  
Extérieurs proches*

AVEC QUI ?

Intervenant  
C.D.S.F.R.

**Mise en place: Mercredi 9 septembre**

*Prévoir une tenue de sports et des baskets.*



P.E.D.T



# MEDIATHEQUE

## POUR QUOI FAIRE ?

Rencontrer les personnages et leur histoire, comprendre ce qu'est une histoire.  
Solliciter l'imaginaire et le nourrir au travers d'animations à thème  
Découvrir le livre de manière transversale au travers d'activités ludiques et pédagogiques.

CP, CE, CM

### QUAND ?

Le mardi  
De 16h00 à 17h00



### OU ?

Médiathèque le Relais

### AVEC QUI ?

Hélène MAIRET  
Directrice de la Médiathèque

### Mise en place: Mardi 8 septembre

Attention, cet atelier propose un nombre de places limités  
Si l'effectif est trop important deux groupes différents seront organisés par semestre.

P.E.D.T

# EQUITATION

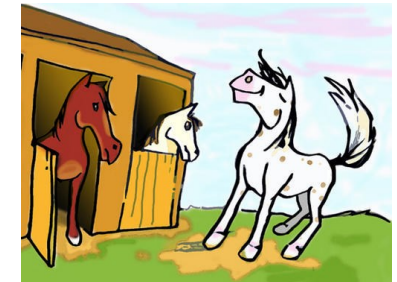
## POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir une activité sportive  
Responsabiliser les enfants autour du travail avec les chevaux  
Développer l'apprentissage et les savoirs faire.

Maternelle, Elémentaire

### QUAND ?

Le lundi (Elémentaire)  
De 16h00 à 17h30  
Le vendredi (Maternelle)  
De 16h00 à 17h30



### AVEC QUI ?

Christophe Robert  
Brevet d'Etat  
Du Centre Equestre

### OU ?

Centre équestre Arc en Barrois

### Mise en place: Lundi 7 septembre

Le nombre d'inscrits est limité à 8 enfants par groupe.  
Les horaires et les groupes sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des inscriptions

P.E.D.T

# SPORTS INNOVANTS

## POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir des activités sportives traditionnelles d'autres pays  
Développer la coordination des mouvements, découvrir ses propres capacités corporelles  
Développer l'esprit d'équipe et de coopération

CE, CM, Collège

## QUAND ?

Le mardi  
De 17h30 à 18h45



## OU ?

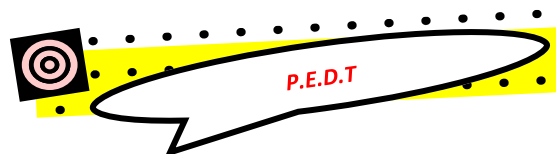
Terrains Extérieurs  
Ou Salle des Fêtes selon la météo

## AVEC QUI ?

Intervenant C.D.S.F.R. 52

**Mise en place: Mardi 8 septembre**

Prévoir une tenue de sports et des baskets.



## TARIFS\*

Quotient familial	CAF	Autres
- de 600€	69.87 €	tarif
De 600€ à 1000€	83.84 €	unique
+ de 1000€	103.07 €	198.00 €

(Tarifs indicatifs sous réserve d'accord du Conseil Municipal d'Arc en Barrois)

Ces tarifs correspondent à un forfait annuel (hors restaurant scolaire et accueil du matin). Les enfants peuvent participer à plusieurs activités pour le même prix. **Qu'ils en choisissent 1,2,3 ou plus, vous n'en payerez qu'une.**

Le règlement se fera en fin d'année scolaire sur facture de la Mairie. Ne versez aucune somme tout de suite.

**\*Tarifs valables pour les communes d'Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Cour l'Evêque et Giey-sur-Aujon.**

**Pour les autres communes, il sera facturé un tarif unique de 198 € par enfant.**

## INSCRIPTION

Vérifiez tout d'abord que votre enfant a l'âge requis pour y participer,

### DOCUMENTS A JOINDRE

- ◆ Fiche d'inscription (remplie et signée)
- ◆ Fiche sanitaire (remplie et signée)
- ◆ Photocopie des vaccins
- ◆ Attestation d'assurance: Responsabilité Civile / Individuelle Accident concernant votre enfant.
- ◆ PAI (si nécessaire)

Déposez cette fiche sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous avez des questions sur les activités, les intervenants, les horaires, les lieux, les groupes?... N'hésitez pas à nous contacter.